

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 01824

Numéro SIREN : 388 725 970

Nom ou dénomination : A.M.C.

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt B2024/015793



SECAR

Société d'expertise comptable et d'audit

SAS AMC
ZI DES VIOLETTES
8 IMPASSE DE L'HERS
EAST PARK
31240 - L'UNION

BILAN SIMPLIFIÉ
AU 30 JUIN 2023

Siège social

Rue Victor Hugo
09000 FOIX
Tél. 05 34 09 88 99
E-mail : secar@groupesecar.fr

Bureaux de Pamiers

LD "Mouchet"
09100 PAMIERES
Tél. 05 34 01 33 88
Fax 05 61 67 51 18
E-mail : secarpamiers@groupesecar.fr

Bureau de Mirepoix

ZA de l'Arbre Blanc
Rue Rigoberta Menchu
09500 MIREPOIX
Tél. 05.61.01.27.77
Fax 05.61.65.30.01
E-mail : seccarpo@groupesecar.fr

*certifié conforme
à l'original*

[Signature]



ZI des Violettes - 8 imp. de l'hers
31240 L'UNION
Siret : 388 725 970 00031

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	140 560	44 503	96 057	114 949	- 18 892
Autres immobilisations corporelles	31 139	14 567	16 572		16 572
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	171 699	59 070	112 629	114 949	- 2 320
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	116 928		116 928	227 699	- 110 771
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				87	- 87
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 465		1 465	1 106	359
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	53		53	24 062	- 24 009
. Autres	62 380		62 380	17 800	44 580
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	73 230		73 230	92 985	- 19 755
Charges constatées d'avance	3 296		3 296	4 831	- 1 535
TOTAL (II)	257 352		257 352	368 570	- 111 218
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	429 051	59 070	369 981	483 519	- 113 538

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 622 Euros)	7 622	7 622	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	762	762	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	65 987	41 312	24 675
Report à nouveau	86 533	86 533	
Résultat de l'exercice	16 384	24 675	- 8 291
Subventions d'investissement	42 904	54 904	- 12 000
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	220 192	215 809	4 383
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	60 594	55 885	4 709
. Découverts, concours bancaires	104	114	- 10
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	30 694	55 003	- 24 309
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 285	101 440	- 85 155
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	6 389	5 698	691
. Organismes sociaux	8 274	7 022	1 252
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25 898	40 729	- 14 831
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 550	1 819	- 269
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	149 788	267 710	- 117 922
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	369 981	483 519	- 113 538

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	383 465		383 465	425 937	- 42 472
Chiffres d'affaires Nets	383 465		383 465	425 937	- 42 472
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 524	2 982	- 1 458
Autres produits			2	2	0,00
Total des produits d'exploitation			384 991	428 921	- 43 930
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes			233 305	290 725	- 57 420
Impôts, taxes et versements assimilés			4 820	5 414	- 594
Salaires et traitements			77 172	72 878	4 294
Charges sociales			33 960	34 574	- 614
Dotations aux amortissements sur immobilisations			28 936	12 124	16 812
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			2	4	- 2
Total des charges d'exploitation			378 194	415 720	- 37 526
RESULTAT EXPLOITATION			6 796	13 201	- 6 405
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations			118		118
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers			118		118
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			512	230	282
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			512	230	282
RESULTAT FINANCIER			-394	-230	- 164
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			6 402	12 971	- 6 569

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 000	63 096	- 50 096	-79,40
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	13 000	63 096	- 50 096	-79,40
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42		42	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	86	47 038	- 46 952	-99,82
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	128	47 038	- 46 910	-99,73
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 872	16 058	- 3 186	-19,84
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2 891	4 354	- 1 463	-33,60
Total des Produits	398 109	492 017	- 93 908	-19,09
Total des charges	381 725	467 342	- 85 617	-18,32
RESULTAT NET	16 384	24 675	- 8 291	-33,60
Dont Crédit-bail mobilier	54 318	91 400	- 37 082	-40,57
Dont Crédit-bail immobilier				

AMC

Société par actions simplifiée au capital de 7 622.45 €
Siège social : 8 Impasse de l'Hers – ZI des violettes, 31240 L'UNION
388 725 970 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 28 DECEMBRE 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 16 384 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 384 €
A titre de dividendes	16 384 €
Répartis comme suit :	
• A la société UNION DEVELOPPEMENT 31, la somme de	164 €
• A Monsieur Pierre ARTIGUES, la somme de	12 943 €
• A Monsieur Jean-François DE RESSEGUIER, la somme de	3 277 €

Les capitaux propres s'élèveraient ainsi à la somme de 203 808 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

30 303 €, soit 61.00 € par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 303.00 €

Exercice clos le 30 juin 2021 :

30 898.00 €, soit 61.80 € par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 309.00 €

Exercice clos le 30 juin 2022 :

Pas de distribution

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 décembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Pierre ARTIGUES



AMC

Société par actions simplifiée au capital de 7 622.45 €
Siège social : 8 Impasse de l'Hers – ZI des Violettes - 31240 L'UNION
388 725 970 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 28 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 28 décembre,
A seize heures,

Les associés de la société AMC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 8 Impasse de l'Hers – ZI des violettes 31240 L'UNION, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre ARTIGUES, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2023,
- Le rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 16 384 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 384 €
A titre de dividendes	16 384 €
Répartis comme suit :	
• A la société UNION DEVELOPPEMENT 31, la somme de	164 €
• A Monsieur Pierre ARTIGUES, la somme de	12 943 €
• A Monsieur Jean-François DE RESSEGUIER, la somme de	3 277 €

Les capitaux propres s'élèveraient ainsi à la somme de 203 808 €.

Nous vous informons que les dividendes perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis, depuis le 1er janvier 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.



Le PFU s'applique de plein droit sauf si vous décidez de soumettre ces revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Nous vous précisons enfin que l'abattement de 40% est supprimé avec le prélèvement forfaitaire unique mais reste applicable en cas d'option au barème progressif.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

30 303 €, soit 61.00 € par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 303.00 €

Exercice clos le 30 juin 2021 :

30 898.00 €, soit 61.80 € par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 309.00 €

Exercice clos le 30 juin 2022 :

Pas de distribution

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

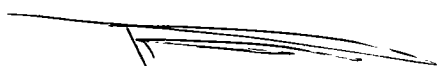
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

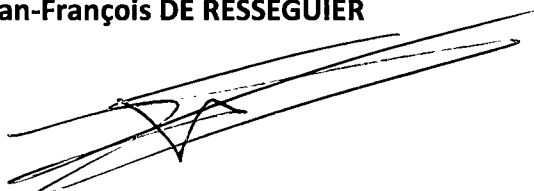
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

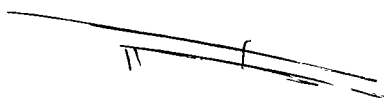
**Pour la société UNION DEVELOPPEMENT 31
Son représentant légal Pierre ARTIGUES**



Jean-François DE RESSEGUIER



Pierre ARTIGUES



AMC

Société par actions simplifiée au capital de 7 622.45 €
Siège social : 8 Impasse de l'Hers – ZI des Violettes - 31240 L'UNION
388 725 970 RCS TOULOUSE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **ANNUELLE DU 28 DECEMBRE 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 16 384 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 384 €
A titre de dividendes	16 384 €
Répartis comme suit :	
• A la société UNION DEVELOPPEMENT 31, la somme de	164 €
• A Monsieur Pierre ARTIGUES, la somme de	12 943 €
• A Monsieur Jean-François DE RESSEGUIER, la somme de	3 277 €

Les capitaux propres s'élèveraient ainsi à la somme de 203 808 €.





Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

30 303 €, soit 61.00 € par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 303.00 €

Exercice clos le 30 juin 2021 :

30 898.00 €, soit 61.80 € par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 309.00 €

Exercice clos le 30 juin 2022 :

Pas de distribution

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

